



Municipalité de Cap-Saint-Ignace

*D'abord et avant tout
la belle campagne!*

**Province de Québec
Municipalité de Cap-Saint-Ignace
M.R.C. de Montmagny**

Avis public

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, secrétaire-trésorière de la Municipalité,

QUE LE CONSEIL, lors de la séance du 7 janvier 2019 qui avait lieu à la salle du Conseil au Centre culturel, à 20 h, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2019-01 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018-01

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce onzième jour de janvier 2019.

La secrétaire-trésorière,

Sophie Boucher